



Licenciement pour inaptitude

Par rezak

Je travail en CDI depuis le 16/06/2019 j'ai eu un accident de travail le 26/11/2020 j'étais déclaré inapte par le médecin conseil et le médecin du travail , licencié pour inaptitude et non reclassement le 28/02/2023 mon employeur m'a remis un cheque de 1100,00? Mille cent euros le reste en échéance sur 5 mois et le total de mes indemnités est évalué à environ 6.890,00? six mille huit cent quatre vingt euros.

Sachant que mon employeur a déclaré mon salaire brut lors de mon accident inférieur et le CPAM s'est rendu compte , il ne m'a pas versé le complément et je n'ai eu qu'une semaine de congé depuis que j'ai commencé à travailler, et je trouve que mes indemnités sont pas juste.

je refuse le paiement par échéancier et le montant.

Merci